

**Arab Tunisian Lease « ATL »**  
Société Anonyme au Capital Social de 25.000.000 DT, RC N° B157711996  
Siège Social : ENNOUR BUILDING -CENTRE URBAIN NORD, 1082 TUNIS MAHRAJENE

### **Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **Judi 11 mai 2017 à 11 h** à l'hôtel le DIPLOMAT avenue HEDI CHAKER –Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. lecture et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration et ceux des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31-12-2016
2. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions et engagements visés par l'article 200 du code des sociétés commerciales
3. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2016
4. Quitus aux administrateurs de leurs gestion pour l'exercice clos le 31/12/2016
5. Réaffectation, en résultats reportés, de réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016
7. Affectation du bénéfice distribuable
8. Fixation des jetons de présence à servir aux administrateurs au titre de l'exercice 2016
9. Cooptation d'un nouvel administrateur
10. Autorisation d'émission d'emprunts obligataires
11. Pouvoirs pour les formalités.

Les documents destinés à l'assemblée générale sont à la disposition des actionnaires au siège de la l'ATL, dans les délais légaux.

**PROJET DE RESOLUTIONS A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE  
GENERALE ORDINAIRE  
DU 11/05/2017**

***PREMIERE RESOLUTION***

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration sur les comptes de l'exercice 2016 et du rapport général des commissaires aux comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2016.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....**

***DEUXIEME RESOLUTION***

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2016.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....**

***TROISIEME RESOLUTION***

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce rapport et approuve les conventions nouvelles dont il fait état, préalablement autorisées par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....**

***QUATRIEME RESOLUTION***

L'assemblée générale ordinaire décide la cooptation Mr Lassaad Jaziri En tant qu'administrateur en remplacement de Mr Slimane Bettaieb, démissionnaire, suite à la modification des statuts de la société approuvée par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 17/01/2017 et ce pour la durée du mandat de l'actuel conseil d'administration.

***CINQUIEME RESOLUTION***

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance de la disponibilité de réserves pour réinvestissements exonérés à hauteur de 1 392 900.000 Dinars, décide de les réaffecter en résultats reportés.

Ainsi le solde du poste résultats reportés avant affectation sera de :

	Distribuables en franchise retenue	Distribuables avec retenue à la source	Total
Résultats reportés au 31/12/2015	14 452,256	1 870 080,500	1 884 532,756
Réaffectation des réserves pour réinvestissements exonérés devenues disponibles	1 392 900,000	0,000	1 392 900,000
<b>Résultats reportés avant affectation</b>	<b>1 407 352,256</b>	<b>1 870 080,500</b>	<b>3 277 432,756</b>

## ***SIXIEME RESOLUTION***

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice distribuable comme suit :

Résultat net de 2016	8 009 229,301
Résultats reportés de 2015 (Dont réserves pour réinvestissement devenues disponibles)	3 277 432,756
Bénéfice distribuable	11 286 662,057
Réserves pour réinvestissement exonéré	4 000 000,000
Réserves extraordinaires (projet de filiale)	1 000 000,000
Dividendes (0,240 DT par action) (*)	6 000 000,000
Reliquat :	286 662,057
Résultats reportés de 2016 (distribuables en franchise de retenue)	286 662,057
Résultats reportés de 2016 (distribuables avec retenue à la source)	0

Dont 1 000 000,000 DT prélevés sur les résultats reportés distribuables en franchise de retenue à la source, soit 0,040 DT par action.

Le dividende sera mis en paiement à compter du .../.../2017. Le règlement s'effectuera auprès des teneurs de comptes (intermédiaires agréés, administrateurs et émetteurs) et ce conformément à l'instruction de la **Tunisie clearing** n° 2/2011 du 3 janvier 2011 relative aux opérations sur titres.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....**

## ***SEPTIEME RESOLUTION***

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer à 270.000,000 Dinars le montant global des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

La répartition entre les administrateurs du montant global des jetons de présence, au titre des réunions du conseil d'administration et de ses comités, sera déterminée par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 36 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2011-06 du 20 Mai 2011 portant renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....**

## ***HUITIEME RESOLUTION***

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Société d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de Dinars, et ce avant la date de la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire, et donne pouvoir au conseil d'administration pour en fixer les montants et conditions d'émission.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....**

## *NEUVIEME RESOLUTION*

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....**